

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD NIVERNAIS

Le 31 Janvier 2023 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine Roy, Présidente.

**Date convocation :** 25 Janvier 2023. **Présents :** AUGER Catherine, BARBIER Daniel, BORNET Carole, CAILLOT Daniel, CLAVEL Eric, COLAS David, DAGUIN Gérard, DUMONT Sylvie, ESCURAT Elisabeth, FONGARO Laurent, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GRZESKOWIAK Ingrid, GUYOT Justine, HOURCABIE Guy, JAILLOT Annick, JAMET Christine, JOACHIM Mélanie, LEMOINE Fernand, MARTIN Michel, MAZOIRE Guy, MOREAU Alain, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Régine, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Éric, VINCENT Michel,

**Excusés :** BARBIER Roger, BERNARD Colette (pouvoir à Rollin P.), BOUILLON Sandra, BOUZOULA Yasmina, ESCURAT Elisabeth, GIRARD Pascal (pouvoir à Bornet C.), LEROY Anne (pouvoir à Thevenet P.), LOUHET Damien, MONNETTE Jean-Marie (pouvoir à Guyot J.), MOREAUX Jacques (pouvoir à Jaillot A.), ROY Barbara (pouvoir à Gateau M.), SAURAT Jean-François (pouvoir à Martin M.), VINGDIOLET Marie-Christine (pouvoir à Barbier D.)

**Secrétaire de séance :** GUYOT Justine **En exercice :** 44. **Présents :** 31. **Votants :** 39.

### Environnement : Aide à l'achat de vélo - renouvellement pour 2023

Dans le but de favoriser une mobilité alternative à la voiture individuelle, une aide à l'achat d'un vélo a été mise en place lors du Conseil Communautaire du 5 avril 2022 avec une enveloppe associée de 30 000€.

L'intégralité de l'enveloppe a été consommée en trois mois démontrant la pertinence de la démarche. Ainsi il est proposé de renouveler l'aide à l'achat d'un vélo pour 2023.

La modification principale du règlement d'intervention est l'abaissement du plafond de l'aide à 200€ afin de pouvoir satisfaire toutes les demandes.

Les grands principes de cette aide et du règlement sont :

- Être résident principal sur le territoire communautaire
- Subvention fixée à 30% du prix d'achat plafonnée à 200€
- Subvention attribuée jusqu'à épuisement des crédits alloués
- Tous types de vélos, neufs ou d'occasions, achetés auprès d'un revendeur professionnel hors achat en ligne
- Maximum 1 vélo par personne et 2 vélos par foyer
- Pas de conditions de ressources
- Interdiction de revente avant 3 ans

Ainsi, il est proposé au Conseil d'adopter le renouvellement de l'aide à l'achat d'un vélo en 2023 en y allouant une enveloppe de 30 000€.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

**Fait à Decize, le 02 Février 2023**

Certifié exécutoire par la Présidente,  
Compte tenu de la transmission  
En Préfecture le 02/02/2023  
Et de la publication le 02/02/2023

La Présidente

La Présidente,

R. ROY